



COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : CHAMP PAILLARD

Note de présentation brève et synthétique

INTRODUCTION

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après.

« Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1 : Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'État.

Un décret en Conseil d'État fixe les conditions d'application du présent article. »

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : CHAMP PAILLARD

A la clôture de l'exercice 2023, le compte administratif du budget Champ Paillard fait apparaître un résultat global de -12 500, 80 euros se décomposant comme suit :

Investissement : -12 499,80 euros

Fonctionnement : -1,00 euros

FONCTIONNEMENT

Il n'y a aucune dépenses et recettes de fonctionnement. (Restes à réaliser -1,00€ ; produits de gestion courantes)

INVESTISSEMENT

Il n'y a aucunes dépenses et 11 614,36 euros de recettes d'investissement. (24 114,16€ restes à réaliser ; Emprunt et dette assimilées)